

ARCADE 84



RAPPORT D'ACTIVITES
2019



Table des matières

Le mot du président	1
Le mot de la responsable	2
Évènements marquants	3
Les ateliers	4
Présentation	5
Fréquentation de l'Arcade 84	8
Usagers et reflets de l'activité	9
Tableau de bord	10
Commentaires des indicateurs	11
Rapport de l'organe de révision	13
Bilan	15
Comptes de profits et pertes	16
Comité et équipe	17
Statuts	18
Remerciements	22

Le mot du président et de la responsable

Mot du Président

En 2019, fidèle à sa mission, l'Arcade 84 a eu à cœur de soutenir activement les personnes en souffrances psychiques en offrant des prestations qui sont cruciales dans un monde de performance et de concurrence accrue où le lien social est mis à mal en dépit des luttes menées contre les discriminations envers les personnes les plus vulnérables et leur isolement.

La palette, variée et bien fournie, des activités actuellement proposées dans les ateliers, répond de manière étendue aux besoins et envies des usagers. Soulignons ici que l'atelier cuisine remplit un rôle pivot : son restaurant, qui fonctionne aussi comme espace d'exposition artistique, constitue un réel lieu d'inclusion et de mixité sociale puisqu'il est ouvert au grand public et qu'il attire une large clientèle de quartier.

L'offre des autres ateliers – culture, mouvement, création, photographie, écriture, cinéma d'animation, informatique, nature – a encore été étendue par la mise en place d'un atelier consacré aux jeux de société.

Par ailleurs, une permanence « Violences faites aux femmes » est aujourd'hui assurée à l'Arcade afin d'offrir aux victimes de violences un lieu pour discuter de ces problématiques et de bénéficier d'une orientation vers des structures adaptées.

Un des évènements marquants de 2019 a été l'engagement d'Elena von Flüe pour assurer la responsabilité du Centre de jour aux côtés de Heidi Ellefsplass-Faccio qui est responsable du Centre d'ergothérapie. Dynamique, compétente et engagée, Elena von Flüe est au bénéfice d'une solide formation universitaire et d'une bonne expérience dans les ONGs en plus de sa connaissance du monde associatif et du réseau social genevois. Son arrivée à l'Arcade a permis d'amener un souffle nouveau dans le lieu tout en assurant une continuité de fonctionnement.

Pour ce qui concerne l'équipe des collaboratrices et des collaborateurs, dont il faut souligner ici l'engagement et le professionnalisme, elle est demeurée stable. Ceci constitue une évidente plus-value en termes de cohérence d'équipe et de qualité de prestations.

Le comité, dont la composition est également restée stable, s'est régulièrement réuni au cours de l'année écoulée tant entre ses membres qu'avec les deux coordinatrices et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs.

Francis Loser
Président du comité « Centre de jour »

Mot de la responsable

Anthropologue et chargée de projets pour des associations et des ONGs, je me suis spécialisée dans le domaine des violences faites aux femmes. Dans ce cadre, j'ai travaillé pour des ONGs en Afrique et des associations à Genève. De plus, je suis vice-présidente du comité de l'Association « Aux 6 logis ».

Mon arrivée à l'Arcade 84, en janvier 2019, est une suite logique à mes envies professionnelles. En effet, je voulais élargir mon champ d'action et ne pas me cantonner au volet violences faites aux femmes – sans pour autant le lâcher.

L'Association est un lieu qui accueille et suit des personnes souffrant de troubles psychiques en leur offrant un suivi social mais aussi d'ergothérapie au travers de divers ateliers. L'Arcade 84 est composée d'un Centre de jour et d'un Centre d'ergothérapie - tous deux travaillant conjointement – qui gère un restaurant ouvert aux usagers et aux personnes de l'extérieur ; et de divers ateliers.

Il y a maintenant plus d'une année que je suis arrivée à l'Arcade 84 en tant que responsable du Centre de jour. J'ai donc repris le flambeau des fondateurs, Roger Schuler et Alain Riesen, et de la responsable du Centre de jour, Caroline Lacombe, après son départ fin 2018, pour continuer à apporter une aide essentielle aux personnes souffrant de troubles psychiques.

Je tiens ici à remercier vivement toute l'équipe pour son travail, son engagement et pour l'accueil chaleureux qu'elle m'a réservé ainsi que le comité pour leur engagement et leur soutien sans failles.

Elena von Flüe
Responsable « Centre de jour »

Évènements marquants

Évènements marquants

Semaine du Goût

Notre première participation à la Semaine du Goût en 2017 nous a valu de gagner le premier prix de la petite restauration. Pour notre deuxième participation, du 12 au 22 septembre 2019, nous avons choisi d'honorer la courge : potimarron, butternut, bleue de Hongrie, musquée de Provence, longue de Nice, courge spaghetti et autres variétés, que nous avons déclinées à l'envi. En effet il y avait de la courge dans chaque partie du plat : potages, salades, plats principaux et desserts, et ceci 10 jours de suite, en ne répétant pas deux fois une recette ! La Semaine du Goût est également pour nous l'occasion de mettre encore plus en avant notre volonté de travailler avec des producteurs locaux.

Expositions



Arcade84
Centre de jour et Centre d'ergothérapie
Présente
une exposition de

JAS

Art et Artisanat

du 21 mai au 23 juillet 2019
Vernissage le 21 mai à 17h

Arcade84 - rue Schaub 3
1202 Genève - lu-ve 8h30-16h30



Arcade84
Centre de jour & Centre d'ergothérapie
Présente

Une exposition de
Jean-Marie Leuzinger

du 2 décembre 2019 au 29 janvier 2020
Vernissage le lundi 2 décembre à 16h.

La vente des tableaux sera intégralement reversée à l'association
« La Main Tendue »

Arcade84, Rue Schaub 3, 1202 Genève
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Les ateliers

Les ateliers

Les ateliers que nous proposons à l'Arcade 84 se déroulent individuellement ou en petits groupes et sont toujours encadrés par un membre de l'équipe.

L'atelier cuisine

Confectionner un menu composé de deux entrées (une soupe ou une salade), de deux plats (viande/poisson ou végétarien) et d'un dessert.

L'atelier création

Se lancer dans un projet créatif. Du matériel est mis à disposition afin de pouvoir aller de l'avant dans le projet.

L'atelier photo

L'activité se déroule, avec le soutien d'un photographe professionnel, dans une salle munie d'une salle numérique ainsi que d'un laboratoire noir et blanc argentique.

L'atelier écriture

Jeux d'écriture, textes personnels et moments de partage.

L'atelier informatique

Se familiariser avec les outils bureautiques, les outils infographiques ou Internet.

L'atelier culture

Atelier en partie hors murs encadré par deux membres de l'équipe. L'activité s'organise tout d'abord au sein de l'Arcade 84, et est suivie d'une sortie (balades, visites de musées ou d'expositions, etc.).

L'atelier cinéma d'animation

Montage de films d'animation à l'aide d'un assemblage de photos prises lors de l'atelier.

L'atelier mouvement

Mouvements en douceur, debout ou sur un tapis de yoga mais aussi jeux de ballons, marche lente, danse improvisée et relaxation. Ces mouvements permettent aussi des moments de discussions.

L'atelier nature

Semer, planter, arroser et récolter des plantes dans le jardin.

L'atelier jeux

Jeux de société permettant un lien entre les usagers autour d'un moment convivial et de détente.

Permanence « violences faites aux femmes »

Permanence pour les femmes victimes de violences afin qu'elles aient un lieu pour discuter de ces problématiques et les orienter vers des structures spécialisées dans le domaine.

Présentation

L'Arcade 84 est un lieu de vie, de soins et d'activités, destiné à des personnes souffrant de troubles psychiques. Elle est composée de deux associations travaillant dans la même structure :

- un centre d'ergothérapie indépendant, organisé sous forme associative et régi par la LaMal et,
- une association à but non lucratif, l'Association Arcade 84.

Les responsables de ces deux associations et l'équipe travaillent conjointement dans les deux structures.

Le personnel de la structure est un personnel qualifié (ergothérapeutes, animateurs sociaux, photographe, anthropologue) qui unit ses compétences afin de faire de l'Arcade 84 un lieu unique à Genève.

Deux types de prestations bien distinctes et complémentaires sont proposées:

- Des prestations d'ergothérapie afin d'améliorer l'état psychique des usagers par le biais d'ateliers divers. Les prestations sont associées à une prise en charge médicale des usagers.
- Des prestations sociales (accueil, entretiens, repas et ateliers) dont le but est de favoriser l'intégration et de permettre aux personnes de (re) découvrir leurs intérêts.

Pour le bien-fondé de nos objectifs et de nos valeurs, ces prestations nécessitent un territoire socialement ouvert, en ville, disposant d'ateliers offrant soins et soutiens thérapeutiques. Une même personne peut bénéficier des deux prestations.

Public cible

L'Arcade 84 accueille des personnes (hommes et femmes adultes) souffrant de troubles psychiques, tant en besoin d'un encadrement de soins de santé que d'un projet d'activités. Nous sommes qualifiés pour y répondre. Les troubles psychiques dont souffrent les usagers sont persistants et cette durée dans le temps a comme corollaire marginalisation et exclusion sociale.

Notre objectif est non seulement de développer avec ces personnes des projets en accord avec leurs besoins et leurs envies mais aussi de leur permettre de sortir de l'exclusion sociale dont elles sont victimes. Notre philosophie est de ne rien imposer mais de suggérer des activités lorsque ces personnes ne sont pas en mesure de le faire elles-mêmes directement. La nécessité d'un lieu respectueux et reconnaissant de leur vie s'est donc imposé pour ces personnes qui, ayant déjà bénéficié des prestations d'ergothérapie et ne sont alors plus en demande de soins, peuvent revenir pour s'exprimer, dans une relation décontractée et occasionnelle.

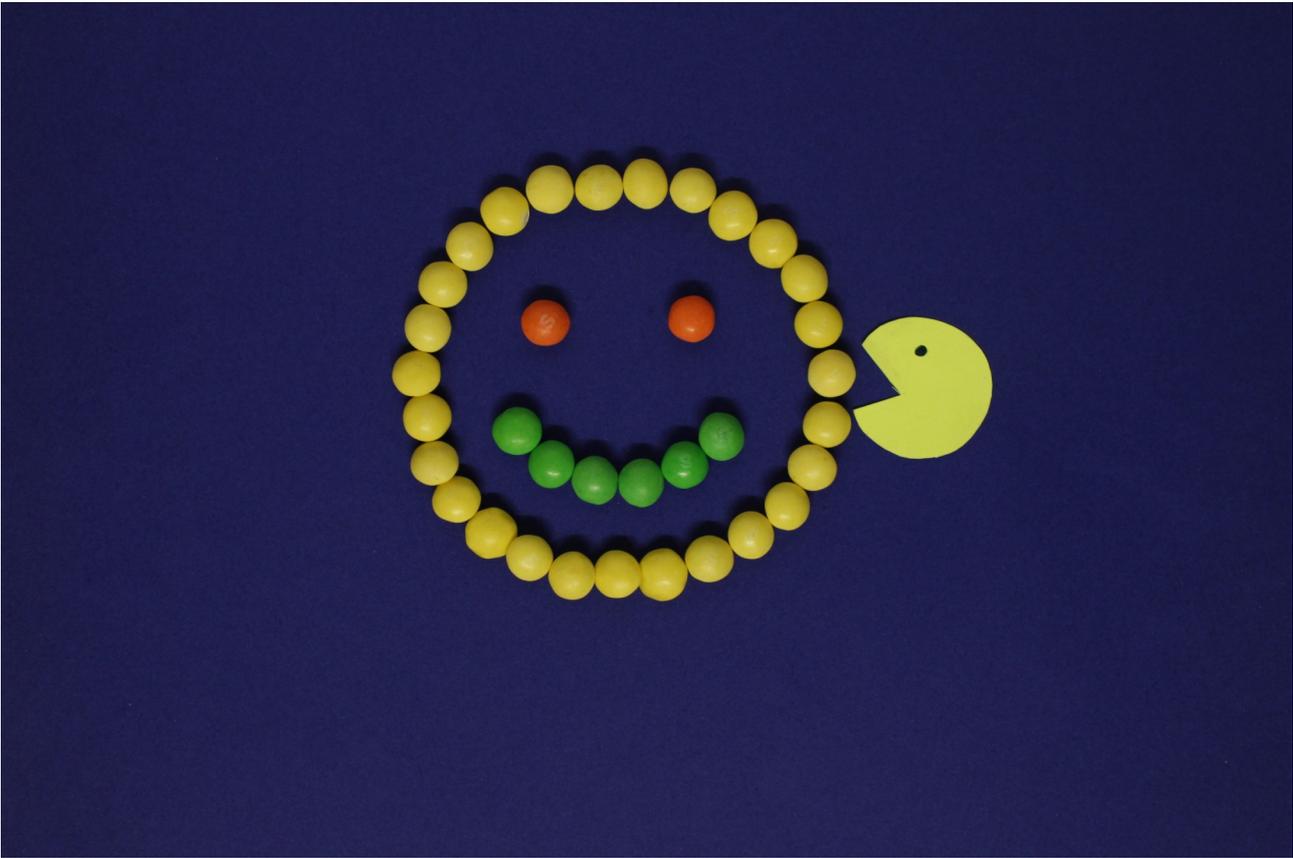
Objectifs

À la périphérie du terrain médical, nous voulons apporter à l'utilisateur des réponses à ses questions essentielles. Nous abordons sa santé dans une perception vitale et non pas spécifique à un comportement ou à des symptômes. Nous voulons offrir des prestations qui suscitent le désir et qui prennent en compte les propos les plus ténus, les espoirs les plus enfouis, dans une relation et un contrat qui se veulent de solidarité, de convivialité et de reconnaissance.

Dans ce sens, l'objectif est de donner une possibilité à l'utilisateur de sortir de l'isolement social et de s'investir dans un des ateliers que nous proposons. Par ce biais, des échanges sont générés entre une clientèle de quartier et les usagers.

Mission

Notre mission est d'offrir un espace d'accueil visant à créer ou recréer un lien social entre la personne et la communauté, et donc de limiter l'isolement social généré par les difficultés psychiques. L'Arcade 84 est un espace ouvert à une clientèle de quartier, où les usagers peuvent être écoutés, peuvent échanger et s'impliquer dans une activité.



Fréquentation au Centre de jour

En 2019, nous avons reçu 162 demandes : 124 nouvelles personnes se sont intégrées dans le cadre des activités de l'Arcade 84. Ce sont donc 253 personnes qui ont un contrat Centre de jour et 195 personnes (101 hommes et 94 femmes) qui ont bénéficié de nos prestations (voir programme).

Nous avons régulièrement entre 5 et 15 demandes en attente.

L'ensemble de ces prestations représente un volume de 4354 journées de présence.

Notre capacité d'accueil est passée de 18 à 20 places à partir du 1er juillet 2019. Jusqu'au 1er juillet 2019, nous assurions ces prestations grâce à 3,4 postes pour l'encadrement d'animation et 1,1 poste pour l'administration et l'entretien. Depuis le 1er juillet 2019, ces chiffres sont de 3,8 postes pour l'encadrement d'animation et 1,1 poste pour l'administration et l'entretien.

Nos prestations correspondent à cinq types d'activités :

- accueil, orientation
- repas
- entretiens
- socialisation et entraide
- activités

Nous avons défini 3 programmes :

- *programme 1*

accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités occasionnelles, 31 personnes.

- *programme 2*

accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités régulières, 23 personnes.

- *programme 3*

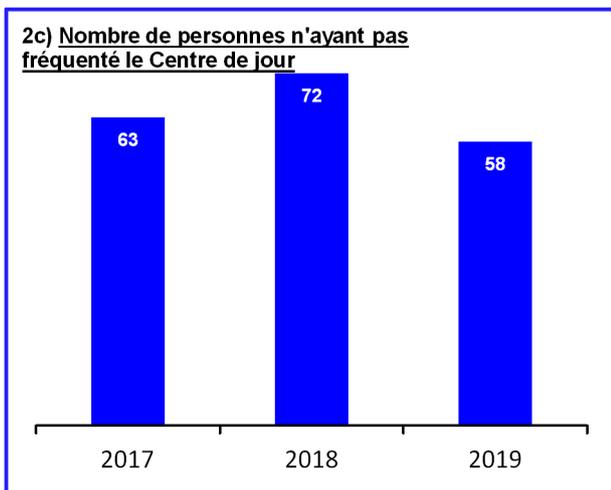
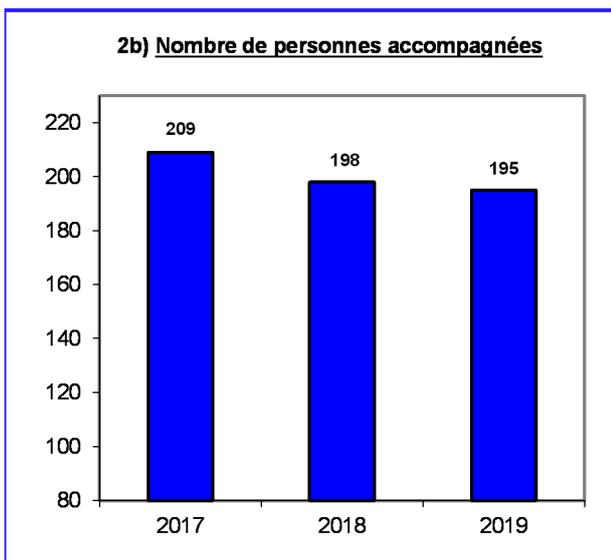
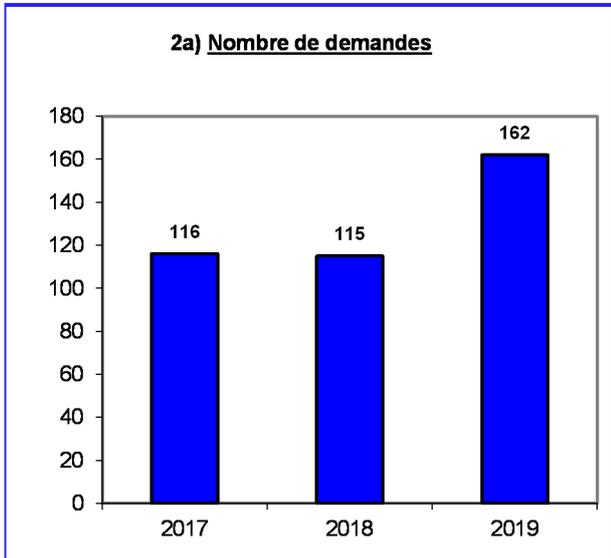
accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités en collaboration avec les prestations d'ergothérapie, 141 personnes.

Sur les 253 personnes bénéficiant d'un contrat Centre de jour, 58 personnes n'ont pas utilisé nos prestations durant l'année (voir tableau de bord).

Nous avons répondu à un grand nombre de demandes d'information et de collaboration avec des groupements et institutions dans les domaines sanitaire et social.

Usagers & Reflets de l'activité

USAGERS



REFLETS DE L'ACTIVITE

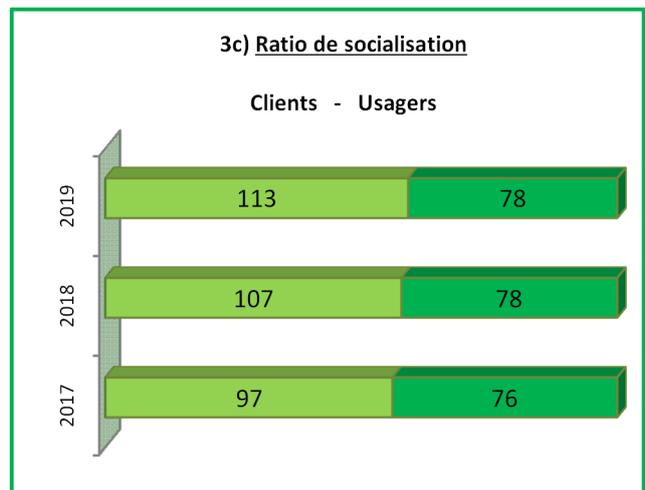
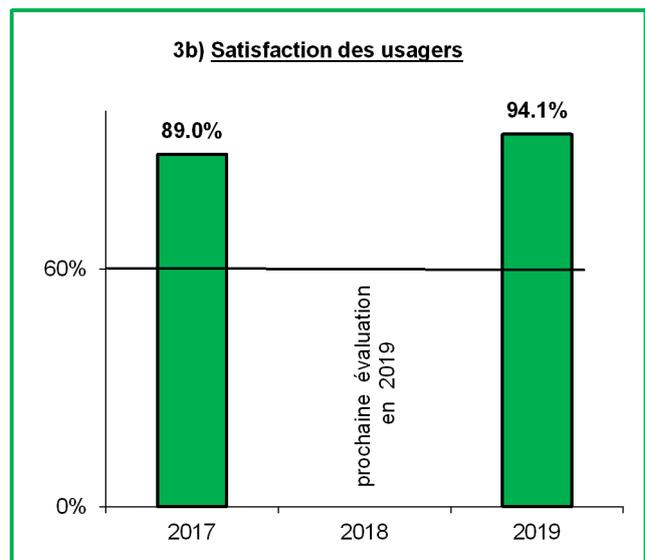
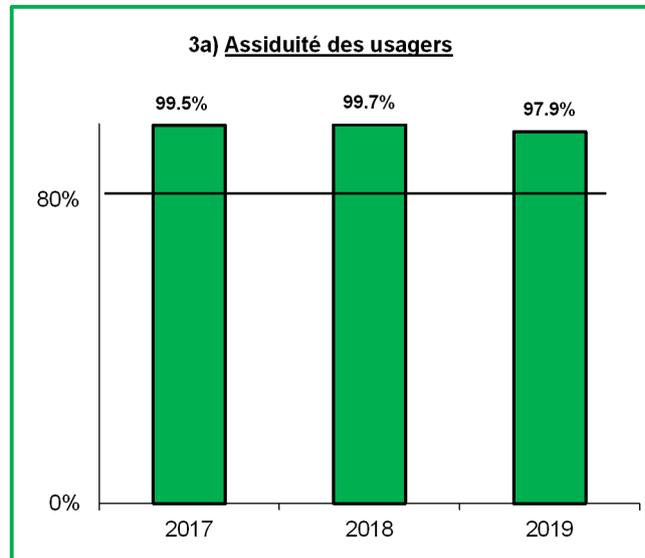


Tableau de bord

1. FINANCE

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
- Revenus / autofinancement	154'136	156'756	144'138
- Subventions	484'725	475'665	520'714
- Charges	-644'738	-619'613	-696'105

2. USAGERS - REFLETS DE L'ACTIVITE

2 a) Nombre de demandes	116	115	162
2 b) Nombre de personnes accompagnées	209	198	195
2 c) Nombre de personnes n'ayant pas fréquenté le Centre de jour	63	72	58
- personne(s) ayant trouvé une activité salariée ou formation	4	5	4
- personne(s) ayant trouvé des activités encadrées et/ou bénévolat	16	19	14
- personne(s) ayant continué une thérapie	31	37	28
- personne(s) continuant des activités de développement personnel	5	8	10
- personnes(s) partie(s) en voyage ou à l'étranger	5	3	2
- résiliation de contrat	1	-	-
- L'équipe a mis fin au contrat	-	-	-
- décès	1	-	-

3. REFLETS DE L'ACTIVITE

3 a) Assiduité des usagers aux activités	99.5%	99.7%	97.9%
3 b) Satisfaction des usagers	89.0%	-	94.1%
3 c) Ratio de socialisation sur la totalité (clients / usagers)	1.28	1.38	1.37
Equivalence en pourcentage du ratio	56 / 44	58 / 42	57.2 / 42.2
- Clientèle extérieure (<u>moyenne hebdomadaire</u>)	<u>97</u>	<u>107</u>	<u>113</u>
- Usagers (<u>moyenne hebdomadaire</u>)	<u>76</u>	<u>78</u>	<u>78</u>

4. INNOVATION ET APPRENTISSAGE

Référence principale = Système Qualité & Revues de direction

4 a) Non-conformités majeures			
- Nombres d'audits internes effectués	0	2	2
- Nombre de non-conformités majeures observées	0	0	0
4 b) Non-conformités mineures			
- Nombre de non-conformités mineures observées	0	1	3
4 c) Recommandations auditeur qualité externe			
- Nombre de recommandations proposées	3	3	3
- Nombre de recommandations effectuées/en cours d'exécution	3	3	3

Commentaires des indicateurs

Finances

Cet indicateur trouve son utilité principale dans un système comparatif de deux ordres. D'une part, voir l'évolution, sur plusieurs périodes comptables, des différents postes financiers mentionnés et, d'autre part, pouvoir évaluer l'importance de chacune de ces ressources financières dans l'équilibre budgétaire de l'association. Depuis 2008, les comptes annuels sont en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, en particulier la RPC 21.

Usagers

- *Nombre de demandes*
Cet indicateur permet d'évaluer l'intérêt concernant les prestations offertes par le Centre de jour, ces dernières s'intégrant dans le réseau genevois de prise en charge relatif à la santé mentale.
- *Nombre de personnes accompagnées*
Le Centre de jour a une capacité d'accueil de 20 places par jour (depuis juillet 2019, précédemment 18 places par jour) . Cependant, nous désirons accompagner les utilisateurs avec flexibilité et en fonction de leur demande spécifique. Cet indicateur reflète la propension du Centre de jour à accomplir cette prise en charge individualisée.
- *Nombre de personnes n'ayant pas fréquenté le Centre de jour*
Un contrat Centre de jour n'a pas de limite dans le temps. Une personne ne venant pas durant une année civile conserve toutes les prestations qu'offre le Centre de jour. Si la personne le désire, il lui est donc possible de revenir à l'Arcade 84 à tout moment.

Reflets de l'activité

- *Assiduité des usagers*
Cet indicateur est déterminé par notre contrat de prestations avec l'État concernant les centres de jour. La subvention octroyée est fortement liée à cet indicateur où un minimum de 80% d'occupation est requis. Cette mesure permet d'évaluer l'attractivité de nos prestations et de notre travail, en indiquant une mesure de continuité dans la fréquentation du Centre de jour par les usagers. Dans le cadre du contrat de prestation 2014, le taux d'occupation a été fixé à 80%.

- *Satisfaction des usagers*
Cet indicateur est déterminé par le système qualité. Cette mesure provient d'un sondage effectué auprès des usagers du Centre de jour, tous les deux ans depuis 2007. Cette évaluation a pour objectif de dégager des éventuels dysfonctionnements et/ou critiques perçus par les usagers. Un taux de 60% de satisfaction doit être obtenu afin de convenir à nos exigences.
- *Ratio de socialisation (clients/usagers)*
Cette mesure est le rapport entre la fréquentation du Centre de jour par des clients (externes) et les usagers. L'objectif majeur étant de favoriser la socialisation et de (re)créer du lien social, il nous importe d'évaluer la fréquentation du Centre de jour par des tiers. Cette mesure est produite à travers au moins trois relevés ponctuels répartis dans l'année, chacun portant sur une durée totale d'une semaine. Le ratio doit être au minimum de 1, autrement dit : la clientèle extérieure doit représenter au moins 50% de la clientèle totale fréquentant le restaurant.

Innovations et apprentissages

- *Nombre de non-conformités majeures*
Cela implique une remise en question de l'accréditation du « système qualité ».
- *Nombre de non-conformités mineures*
Les *non-conformités* mineures sont à appréhender en tant que procédures pouvant potentiellement faire l'objet d'améliorations. Ces améliorations proposées par les auditeurs ne remettent pas en question l'accréditation, mais font l'objet d'une discussion avec ces derniers.
- *Nombre de recommandations*
Nous nous engageons à répondre à la moitié des recommandations conseillées par les auditeurs.

Rapport de l'organe de révision



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres de
l'ASSOCIATION ARCADE 84, GENEVE

Genève, le 18 mai 2020

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'ASSOCIATION ARCADE 84, GENEVE comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire par l'organe de révision.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC (en particulier la RPC 21), aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur

Rue Ferrier 14 · CH-1202 Genève · T +41 (0)22 737 0150 · F +41 (0)22 737 0151 · info@gas-sa.ch · www.gas-sa.ch

 EXPERT SUISSE et Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

TVA n° CHE-100.365.732 TVA

Rapport de l'organe de révision

ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les lois, règlements et directives suivantes, CO, CC, LGAF, LSGAF, LIAF, RIAF, directives étatiques, ainsi qu'aux Swiss GAAP RPC. En outre, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Autres points

Les comptes annuels de l'Association Arcade 84 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé dans son rapport en date du 17 avril 2019 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale de l'Etat de Genève pour la présentation et la révision des états financiers qui fait référence à l'art.728a al.1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Lors de notre audit, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que l'ASSOCIATION ARCADE 84, GENEVE n'a pas pris les dispositions pour respecter les obligations énoncées à l'art. 113. al 1, let. A à E OIMF afférentes à la négociation de dérivés.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée
Réviseur responsable



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé

Annexes : comptes annuels

Bilan

ASSOCIATION ARCADE 84

Bilan

au 31 décembre 2019

Avec chiffres de l'année comparative

En Francs Suisses

ACTIF	Notes	2019	2018
Actif circulant			
Liquidités		141'318	201'485
Charges payées d'avance	2.1 a	2'728	1'526
Total Actif circulant		144'046	203'011
Actif immobilisé			
Immobilisations financières (garanties de loyer)		9'968	9'966
Immobilisations corporelles	2.2	36'341	54'599
Total Actif immobilisé		46'309	64'565
TOTAL DE L'ACTIF		190'355	267'577
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Compte courant Ergothérapie		47'954	96'241
Autres dettes		7'215	7'605
Créanciers salaires et charges sociales		23'727	4'891
Charges à payer	2.1 b	9'135	7'846
Total Capitaux étrangers à court terme		88'032	116'584
Capitaux étrangers à long terme			
Créancier Etat de Genève (traitement résultat)	2.5	–	9'375
Total Capitaux étrangers à long terme		–	9'375
Capital des fonds			
Fonds affectés	2.3	42'956	60'374
Total Capital des fonds		42'956	60'374
Capital de l'organisation			
Capital lié généré	2.4	53'000	53'000
Résultats cumulés		24'812	24'812
Réserve « part de subvention non dépensée »	2.5	3'433	–
Résultat de l'exercice	2.5	(21'877)	3'433
Total Capital de l'organisation		59'368	81'244
TOTAL PASSIF		190'355	267'577

Comptes de profits et pertes

ASSOCIATION ARCADE 84

Compte de résultat au 31 décembre 2019

Avec chiffres de l'année comparative
En Francs Suisses

PRODUITS	Notes	2019	2018	Budget 2019
Subventions, aides des collectivités publiques	3.1	520'714	475'665	478'295
Cotisations, dons		80	850	2'000
Produits liés aux activités	3.2	117'530	121'494	120'000
Autres produits		26'529	34'412	23'705
TOTAL DES PRODUITS		664'852	632'421	624'000
CHARGES				
Charges liées aux activités				
Frais de personnel	3.3	400'464	326'045	364'980
Indemnités usagers		10'551	11'145	12'000
Dépenses liées aux activités	3.4	79'416	82'047	69'000
Total charges liées aux activités		490'432	419'236	445'980
Frais administratifs				
Frais de personnel	3.3	111'370	106'988	98'020
Frais des locaux		51'584	57'241	60'000
Frais administratifs et de bureau	3.5	41'772	33'518	37'800
Amortissements	2.2	18'258	19'425	20'000
Total frais administratifs		222'983	217'171	215'820
TOTAL DES CHARGES		713'416	636'407	661'800
RESULTAT D'EXPLOITATION		(48'563)	(3'986)	(37'800)
Produits financiers		2	-	-
Charges financières		(108)	(624)	(500)
RESULTAT AVANT AFFECTATION DES FONDS		(48'669)	(4'610)	(38'300)
Attributions aux fonds affectés		-	-	-
Utilisation des fonds affectés		17'418	17'418	20'000
RESULTAT AVANT REPARTITION		(31'251)	12'808	(18'300)
Part des subv. non dépensées à restituer	2.5	9'375	(9'375)	
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION		(21'877)	3'433	

Les états financiers complets peuvent être obtenus sur demande auprès des responsables de l'Arcade 84.

Comité et équipe

Comité

Francis Loser, président
Claudio Testori, secrétaire
Nicole Rossy, trésorière
Isabelle Csupor, membre
Michel Bondi, membre (jusqu'au 29.04.19)
Sabrina Steffen, membre
Richard Vuagniaux, membre
Gaël Riondel, membre (depuis le 29.04.19)

Responsable Centre de Jour

Elena von Flüe

Contrôleur aux comptes externes

Global Audit Services SA. Genève (depuis le 01.01.19)

Equipe encadrement socio-éducatif

Béatrice Bernet-Metroz, aide-animatrice (*service-restaurant*)
Patrick Calabro, animateur (éducateur HETS)
Heidi Ellefsplass-Faccio, animatrice (*ergothérapeute*) et Responsable du Centre d'ergothérapie
Maxime Fae, animateur (*ergothérapeute*)
Fabio Galante, aide-animateur (photographe)
Catherine Hofstetter, aide-animatrice (*service-restaurant*)
Chantal Mintz, animatrice (éducatrice HETS)
Valérie Oppel, animatrice (*ergothérapeute*)
Déborah Villars, animatrice (*ergothérapeute*)

Administration et hôtellerie

Alberto Caridad, administrateur
Isabel Colomer, secrétariat
Jean-Claude Fauvée, entretien

Statuts

Statuts de l'association Arcade 84

I. Dénomination et Siège

article 1

L'« association Arcade 84 » est une association sans but lucratif régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles 60 et suivants du [Code civil suisse](#). Elle est indépendante des organisations politiques, syndicales et religieuses.

article 2

Le siège de l'association se trouve à Genève.

II. But

article 3

L'association Arcade 84 a pour but de :

- favoriser l'intégration dans la vie sociale, quotidienne et professionnelle de personnes présentant un handicap psychique par la participation aux activités et à la vie du Centre de jour.
- favoriser la création de liens sociaux entre la personne et la communauté afin de limiter l'isolement social généré par les difficultés psychiques.
- développer un travail de conseil, de soutien et d'accompagnement social et communautaire.
- participer au développement et à la reconnaissance du droit des personnes en situation de handicap.
- promouvoir la création, l'animation et la gestion d'arcades et d'ateliers en ville de Genève, poursuivant les mêmes buts.

III. Membres

article 4

Peut faire partie de l'association toute personne physique ou morale partageant ses buts. L'article 5 est réservé.

article 5

La qualité de membre s'acquiert sur requête par décision du comité qui statue souverainement et n'a pas à motiver un refus.

Les personnes salariées par l'association ne peuvent pas devenir membre de celle-ci. Si une personne membre de l'association devient salariée de celle-ci, elle perd automatiquement sa qualité de membre.

Les salariés de l'association peuvent être invités à participer, à titre consultatif et sans droit de vote, à une ou des réunions du comité, du bureau et /ou de l'assemblée générale.

article 6

Chaque membre peut en tout temps donner sa démission de l'association.

IV. Organes

article 7

Les organes de l'association Arcade 84 sont :

- l'assemblée générale
- Le comité
- Le bureau du comité
- L'instance de contrôle indépendante

L'assemblée générale

article 8

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est composée de tous les membres.

article 9

L'assemblée générale se réunit une fois par an en session ordinaire. Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire sur demande du comité ou de la moitié des membres.

article 10

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées par le comité quinze jours au moins à l'avance. La convocation indique l'ordre du jour. Toute proposition doit parvenir au comité 5 jours au moins avant l'assemblée.

article 11

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

article 12

L'assemblée générale prend toutes ses décisions à la majorité des voix exprimées, hormis la décision de dissolution de l'association.

article 13

L'assemblée générale est compétente pour :

- modifier les statuts de l'association.
- élire les membres du comité et le président ou la présidente.
- approuver le rapport annuel d'activités.
- fixer les objectifs de l'association pour l'année à venir.
- approuver le budget et les comptes et donner décharge au comité sortant.
- fixer le montant des cotisations annuelles.
- désigner l'instance de contrôle externe (cf art. 55 du ccs).
- prononcer l'exclusion d'un membre.
- décider la dissolution de l'association.

Le comité

article 14

Le comité se compose au minimum de 5 membres élus par l'assemblée générale. Il décide de la répartition des fonctions en son sein.

La durée du mandat est de un an renouvelable.

Le comité se réunit autant de fois que les affaires de l'association l'exigent, mais au minimum 4 fois par an.

article 15

Le comité est chargé:

de garantir la cohérence de l'association par rapport à sa mission, ses objectifs et ses prestations.

de veiller au bon fonctionnement général de l'association.

de convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

de prendre les décisions concernant la gestion du personnel, les finances, la représentation vis-à-vis des tiers conformément au règlement sur la répartition des tâches.

de prendre les décisions relatives à l'admission des membres.

de proposer à l'assemblée générale l'exclusion d'un membre, après que celui-ci en ait été dûment informé

de veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'association.

Le bureau du comité

article 16

Le bureau du comité est composé du président ou de la présidente et de la coordination. Il se réunit

en fonction des tâches courantes qui concernent le comité et la coordination.

V. Finances

article 17

Le financement de l'association Arcade 84 est assuré par les cotisations de ses membres, des dons individuels et collectifs, des subventions communales, cantonales et fédérales, des revenus et

des biens mobiliers acquis.

article 18

Les comptes sont vérifiés par une instance extérieure à l'association et présentés à l'approbation de l'assemblée générale. Les comptes seront mis à disposition des membres dix jours avant leur approbation.

article 19

L'association ne répond que sur sa fortune propre, à l'exclusion de la fortune de ses membres.

VI. Dissolution

article 20

La dissolution de l'association peut être décidée par l'assemblée générale convoquée à cet effet. Elle prend sa décision à la majorité des 3/4 des membres de l'association.

Si l'assemblée générale convoquée à cet effet ne réunit pas le nombre de membres prévu à l'article 20, une nouvelle assemblée générale est convoquée. Elle prend sa décision à la majorité des 3/4 des membres présents.

article 21

Les liquidités disponibles dans l'éventualité d'une dissolution de l'association Arcade 84 seront transférées à une association poursuivant un but similaire à celui de l'association Arcade 84.

Annexe : règlement concernant la répartition des tâches entre le comité, la coordination et l'équipe

Genève le 30 mars 2012



Remerciements

Nous tenions à remercier chaleureusement :

- la République et Canton de Genève
- les donateurs
- les clients
- les membres et sympathisants de l'Association pour leur soutien financier
- l'Association « Les Artichauts » pour le prêt de matériel et les conseils pour le jardin
- l'Association « Pré-en-Bulle » pour la co-organisation de projections de films d'animation
- la Paroisse de Saint-Antoine pour la mise à disposition de la salle de paroisse
- la Maison de Quartier Asters-Servette pour la mise à disposition de la salle « Asters-Sud »

Merci à chacun d'entre vous pour vos dons.
IBAN : CH06 0078 8000 H077 5597 6

ARCADE 84

Rue Schaub 3
1202 Genève
Tel : 022 734 32 73
info@arcade84.ch
www.arcade84.ch